

Une histoire des services éducatifs en France.

Facettes de l'histoire de l'Éducation artistique et culturelle.

Faire l'histoire de l'éducation au patrimoine, c'est savoir se placer à différentes échelles. Ce texte propose de s'intéresser à l'histoire des services éducatifs des archives en France par un regard croisé de l'échelle nationale, si bien établie par Marie-Christine Bordeaux¹ et de celle d'un département, les Côtes d'Armor qui vous sera proposé en annexe. Pour cela, il faudra aussi s'intéresser aux musées américains comme français pour donner tout le contexte de la spécificité des services éducatifs des Archives en France.

Aux origines du service éducatif à la française, le musée ... américain

Service éducatif ? On parle ici d'un service public, d'un service aux publics scolaires, mis en place dans une structure culturelle comme un musée ou des archives pour une éducation des élèves au patrimoine qui y est conservé et communiqué. On a pu parler aussi de service pédagogique avant de se tourner désormais vers l'appellation de service culturel et pédagogique au sein d'un service des publics. Plus concrètement, il s'agit d'un conventionnement, d'un accord, qui entérine une volonté commune de deux institutions, l'une représentant l'école, l'autre la structure culturelle par l'instauration de moyens humains d'éducation et de moyens matériels pour organiser cette offre pédagogique.

Il est admis que les premières formes de services éducatifs sont nées outre-Atlantique dans le mouvement général muséal qui caractérise, en particulier, les États-Unis à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle². Selon Jean Galard³, chef du service culturel du musée du Louvre en 2001, les États-Unis ont largement précédé la France, avec des services éducatifs et culturels dotés de moyens et de personnels en nombre significatif. Ce personnel dédié (qui n'est pas celui de la conservation) est chargé « de tout ce qui concerne les relations du musée avec le grand public comme avec les enfants des écoles »⁴.

Ces musées américains font ensuite des émules en Europe, notamment en Belgique où un service de ce type fonctionne à Bruxelles aux Musées du Cinquantenaire dès 1927.

On peut signaler par ailleurs aux États-Unis, à la fin du XIXe siècle, l'intégration des heures dites "heures de musée" dans le programme scolaire. Il s'agit, côté éducation, d'une volonté patriotique de permettre aux élèves de s'approprier une culture commune en construction. Côté musée, on y développe la fonction de « professeurs de musée » pour y accueillir les classes.

Ce rôle éducatif du musée envers les enfants et en particulier sur le temps scolaire est d'ailleurs une des premières préoccupations de l'**Organisation Internationale des Musées**, qui proclame dès 1927 que « les musées doivent être non seulement ouverts à la jeunesse, mais fréquentés par elle avec méthode et sous une direction compétente ». Elle appelle de ses vœux la mise en place, comme aux USA, dans l'enseignement d'une *Heure du Musée*, « comprise autant que possible dans l'ordre des cours » et « consacrée à des visites sériees et graduées, complétées par des discussions entre enfants et par des exercices écrits ». Pour ce faire, elle recommande la création de véritables services éducatifs au sein des musées⁵. En la matière, la Belgique là encore mais aussi la Suède font figures de précurseurs en Europe⁶.

Par ailleurs, pour en faciliter la démarche, à la fin du XIXe siècle apparaissent aussi, aux États-Unis, des **musées pour enfants**. Le premier, à Brooklyn aux U.S. A, a ouvert ses portes en 1899. Le plus célèbre, le *Children's*

¹ BORDEAUX Marie-Christine, « Du service éducatif au service culturel dans les musées : éducation et médiation », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2013, n° 3, p. 18-22. En ligne : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-03-0018-003> ISSN 1292-8399.

² DESVALLEES André et MAIRESSE François (dir.), *Dictionnaire encyclopédique de muséologie*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 507.

³ GALARD Jean, « La mise en culture d'une grande institution culturelle : le service culturel du Louvre », *Les Cahiers d'A+U+C*, n° 25, septembre 2001

⁴ LAMEERE Jean, « La conception et l'organisation des Musées », *Mouseion*, n°12, 1930, p. 303. Cité par TROCHET Arnaud, « La médiation orale avant l'heure (1919-1944) : visites accompagnées et conférences éducatives au Louvre et dans les musées nationaux : enjeux, modalités, acteurs », *Histoire*. 2020. ffumas-02952104f. En ligne : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02952104/document>

⁵ « Résolutions », *Mouseion*, n°3, 1927, p. 263.

⁶ LEFRANCO Jacques, « Le rôle social des musées : un exemple belge », *Mouseion*, n°3, 1927. STROEMBOM Sixten, « L'éducation populaire au musée national de Stockholm », *Mouseion*, n°21-22, 1933.

Museum de Boston s'est ouvert en 1913. En 1952, on en dénombrait environ 35 aux U.S.A., alors qu'à la même époque seul le musée de l'Éducation de La Haye (créé en 1920), en Europe, justifiait ce qualificatif⁷.

Aujourd'hui, les musées américains comportent presque tous des dispositifs spécifiques pour le jeune public (que ce soit dans un cadre scolaire ou grand public et familial), car ceux-ci constituent la majorité des visiteurs. Les concepts appropriés à leur âge y prévalent avec une philosophie centrée sur l'enfant dans la lignée de la pédagogie active, en opposition avec la philosophie centrée sur l'objet⁸.

Un numéro de la revue *Publics & Musées* en 1995⁹ consacré à ce thème, montre comment ces services éducatifs s'y sont développés en même temps que des connaissances pragmatiques, fondées sur l'observation plus que sur le questionnaire (sur des sujets tels que les effets des modes d'accrochage des œuvres sur la perception des publics, ou les voies les plus efficaces pour intéresser des enfants venus au musée dans le cadre scolaire).

Une préfiguration au musée d'abord.

En France, il faut chercher la **préfiguration des services éducatifs du côté de la Direction des Musées de France, dès la fin des années 1930**, avec des enseignants mis à disposition, qui obtiendront à partir de 1971 le statut de guide conférencier des musées nationaux. En effet, le **décret du 9 mars 1928** instaure à côté des « visites-conférences », une deuxième catégorie de visite accompagnée : les « visites guidées ». Ce service est effectif à partir du mois de juillet 1930. Il va progressivement étendre son champ d'action pendant les années 1930 avec l'instauration de la « **visite scolaire** » (**arrêté du 2 mars 1931**)¹⁰. Ces « visites scolaires » d'une durée de 2 heures environ, s'adressent à des classes de lycéens accompagnés de leur professeur. Proposée à demi-tarif, la visite est conduite par un guide ou un conférencier et se propose d'« illustrer leurs cours d'histoire et de former leur goût »¹¹.

Comment on doit montrer un musée aux enfants, Pierre Marot, conservateur au Musée lorrain (1938).

*« Il ne semble pas discutable que les musées puissent avoir un rôle éducatif de premier ordre pour la jeunesse. Ils constituent une illustration vivante et permanente d'un enseignement historique scientifique ou artistique ». Par contre, pour cet auteur, ceci n'est possible que si le musée accepte de se transformer pour devenir un musée "utilisable" c'est-à-dire "que sa présentation soit claire et réponde à un dessein d'éducation". Arguant de l'intégration, aux États-Unis, des "heures de musée" dans le programme scolaire, au même titre que toutes les autres disciplines incontournables comme les mathématiques ou l'histoire, il ne s'attache pas exclusivement au caractère de la présentation du musée, ni même au seul souci d'intégrer l'institution dans la vie de la cité : "rendu accessible, faut-il encore qu'il soit visité". Il précise en effet son point de vue par rapport à l'accueil des scolaires : "le problème des professeurs de musée, pour user d'une expression à la mode à l'étranger, a préoccupé l'administration des musées. Dans plusieurs États on a créé des postes de moniteurs de musée chargés de présenter les collections aux jeunes gens. En France, il n'existe guère que des conférenciers destinés au public cultivé ou curieux. (...) Considérant uniquement l'aspect « scolaire » du problème, nous avons, au Musée historique lorrain, demandé à une personne compétente de montrer le Musée à des groupes d'élèves qui sont amenés par leurs maîtres ; ce « professeur », qui connaît nos collections, fait une leçon d'une heure limitée à un sujet précis, d'accord avec le maître ordinaire des élèves, qui suit la leçon en même temps qu'eux et qui est invité à l'orienter. Cet essai paraît devoir donner des résultats satisfaisants et semble une solution d'avenir qui deviendra la base de notre enseignement ».*¹²

Toutefois comme le signale Marie-Christine Bordeaux, « le premier service éducatif créé dans une institution culturelle ne l'a pas été dans un musée, mais aux Archives nationales »¹³.

⁷ COHEN-AZRIA Cora, GIRAULT Yves, Quelques repères historiques sur le partenariat école musée ou quarante ans de prémisses tombées dans l'oubli. Aster, Institut national de recherche pédagogique, 1999, *L'école et ses partenaires scientifiques*, pp 9-25. (hal-02572120) <http://ife.ens-lyon.fr/publications/edition-electronique/aster/RA029-02.pdf>

⁸ PINEL-JACQUEMIN Stéphanie, LEFEBVRE Muriel, RENARD Julie et ZAOUCHE GAUDRON Chantal, « Que signifie « expérience de visite » pour le public enfant ? », *Communication* [En ligne : <http://journals.openedition.org/communication/9790> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/communication.9790>], vol. 36/1 | 2019.

⁹ « Études de publics, années 30 », *Publics & Musées*, n° 8, 1995. La revue est aujourd'hui titrée *Culture & Musées*. https://www.persee.fr/doc/pumus_1164-5385_1995_num_8_1_1064

¹⁰ Rapport sur l'administration et la conservation des musées nationaux et sur l'enseignement de l'école du Louvre pendant l'année 1931, Imprimerie des Journaux Officiels, Paris, 1933, cité par TROCHET Arnaud (op.cit.)

¹¹ AN 20150044/153. [s.d.], vers 1931. Note sur les visites guidées collectives et privées. Cité par TROCHET Arnaud op.cit.

¹² " MAROT, P. (1938). Musées et éducation, comment on doit montrer un musée aux enfants. In *L'éducation par la récréation* (pp. 87-92). Paris : éd. Berger-Levrault. Cité par PINEL-JACQUEMIN Stéphanie, LEFEBVRE Muriel, RENARD Julie et ZAOUCHE GAUDRON Chantal (op.cit.). Pour en savoir plus sur Pierre Marot : SCHNEIDER Jean. Pierre Marot (1900-1992). In : *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, tome 151, livraison 2. pp. 481-496 ; https://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1993_num_151_2_450703

¹³ (<http://chmcc.hypotheses.org/798>.)

Le premier service éducatif de France, aux Archives nationales

En France, sous la III^e République, il y a bien quelques liens entre Archives et Éducation. Mais cela se limite bien souvent aux étudiants de l'enseignement supérieur et à quelques très rares visites de groupes d'élèves du secondaire. Il faut cependant signaler une **circulaire ministérielle de 1912**¹⁴ dans laquelle la Direction des Archives de France prescrivait aux archivistes départementaux de faire des conférences aux **élèves des écoles normales d'instituteurs** sur le classement, la conservation et l'intérêt historique des archives communales.

On retrouve tout au long du XX^e siècle traces de ces conférences, signalées dans les archives des Écoles Normales et rapportés dans leurs Bulletins. C'est ainsi le cas dans les Archives départementales des Côtes d'Armor jusqu'au années 70. On a ainsi chaque année le compte rendu de conférences mais aussi de visites et parfois même de séances sur documents qui attestent du lien privilégié entre Archives et Écoles normales. (AD22 1059 W140). Auprès des instituteurs et des institutrices, la portée de cette circulaire est plus modeste. Cependant, on sait que beaucoup d'instituteurs ruraux avaient une grande proximité avec les archives et le patrimoine de leur commune, comme en témoignent, les nombreuses monographies communales qu'on leur doit et les mentions d'histoires locales dans les Bulletins départementaux de l'instruction primaire. N'étaient-ils pas d'ailleurs souvent secrétaires de mairie dans cette France rurale et donc en charge des archives communales (53% des communes du Finistère en 1907, et encore 10% des instituteurs publics en 1933 dans les Côtes-du-Nord¹⁵).

Le musée des **Archives nationales**, créé en 1867 au Palais Soubise (dans le quartier du marais), expose au public des documents d'archives conservés par l'institution. Il est également connu sous le nom de **musée de l'Histoire de France** de 1939 à 2006. Les Archives nationales fondent le premier service éducatif dès 1950, au sein du musée des Archives nationales à l'occasion d'une réorganisation.

On peut voir, comme le signale Annick PEGEON, la responsable du service éducatif des Archives nationales en 2011¹⁶, la création de ce service éducatif comme une forme de continuité au regard de la mission initiale de ce musée quand en 1867, le marquis de Laborde, son fondateur, invitait les professeurs des lycées parisiens et leurs élèves à venir découvrir une sélection de documents emblématiques conservés aux Archives nationales.

Ce jalon majeur est l'œuvre de **Charles Braibant**, qui assurait, depuis 1948, la double direction des Archives nationales et des Archives de France (direction qui relevait alors du ministère de l'Éducation nationale, ce n'est sans doute pas sans lien d'ailleurs).

Charles Braibant est à la fois un archiviste et un homme de lettres qui a obtenu le prix Renaudot en 1933, pour son roman « Le roi dort ». Lors d'une conférence à la *Société de l'école des chartes* en 1949, il déclare qu'« *il faut rendre les archives plus vivantes, les enrichir d'attributions plus actuelles, sans rien leur enlever, bien entendu de leurs fonctions historiques, qui est leur raison d'être.* »¹⁷

Ensuite, dans sa **circulaire aux archivistes français du 5 novembre 1951**¹⁸, il s'appuie sur cette fondation et souhaite comme aux AN mettre, dans toute la France, « les élèves des différents ordres d'enseignement [soit du primaire à l'université] en contact direct avec les documents d'histoire [. . .] au moyen de visites commentées [comme celles du musée de l'Histoire de France] conduite par un personnel, placé sous la direction d'un archiviste [...] composé uniquement de membres de l'enseignement mis à ma disposition ». La « circulaire Braibant »¹⁹ insiste bien auprès des archivistes en chef des départements sur ce point. Ils doivent demander une mise à disposition auprès de l'Inspecteur d'académie d'un instituteur qui continuera à être rémunéré par ses services et non pas un détachement qui imposera aux archives de rémunérer l'enseignant.

¹⁴ Cité page 217 par CASTAGNET Véronique, BARRET Christophe, PEGEON Annick, Le service éducatif des archives nationales ; Par chemins de traverse, Pu Du Septentrion, Éducation et Didactiques, 2012. En ligne : <https://books.openedition.org/septentrion/18143?lang=fr>

¹⁵ LAOT Emmanuel, Les hussards bleus de Bretagne, Instituteurs publics de la III^e République, Ed. *Skol Vreizh*, Morlaix, 2002, 83 p.

¹⁶ PEGEON Annick, « La classe "Archives" des Archives nationales : une éducation non formelle à l'Histoire », Transmettre les sciences : vulgarisation et enseignement ; Spirale -Revue de recherches en éducation, n° 48, octobre 2011, p. 139-156.

¹⁷ BRAIBANT Charles, Les Archives de France. Hier, aujourd'hui, demain, Gazette des archives, année 1951, pp2-18 En ligne : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1951_num_9_1_1341

¹⁸ https://francearchives.fr/fr/file/9f142bde1d41d771c488cd1f9ba8b90fa2ce8ed5/Circulaire_services_educatifs_1951.pdf

¹⁹ JOYEUX Lucile, « Professeur-relais » : une mission à la jonction de deux ministères, dans Anne Jonchery, Sylvie Octobre (dir.), L'éducation artistique et culturelle. Une utopie à l'épreuve des sciences sociales, Paris, Ministère de la Culture - DEPS, Les Presses de Sciences Po, coll. « Questions de culture », 2022, pages 135- 156.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

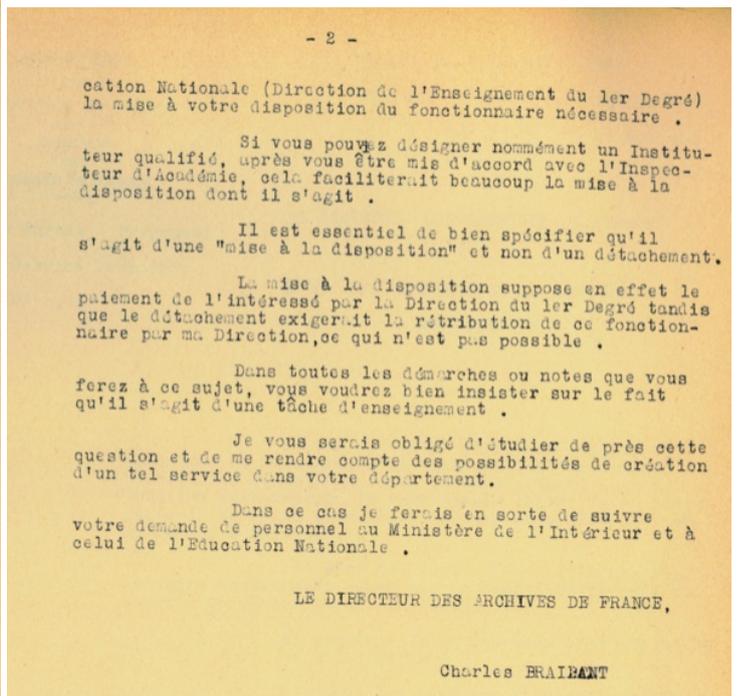
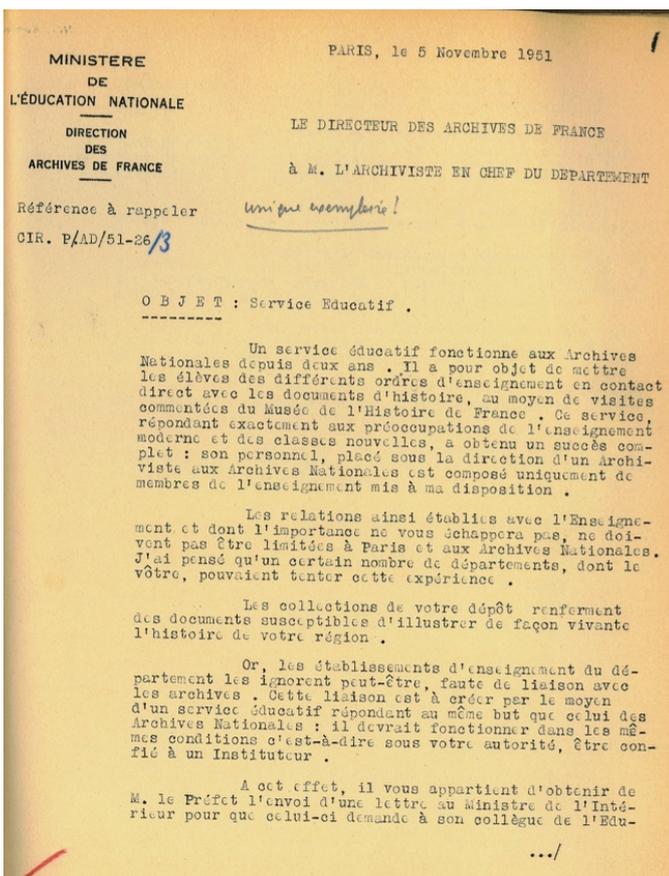
----- Paris, le 5 novembre 1951 -----

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE, à MONSIEUR L'ARCHIVISTE EN CHEF DU DÉPARTEMENT.

Objet : Service éducatif.

Un service éducatif fonctionne aux Archives nationales depuis deux ans. Il a pour objet de mettre les élèves des différents ordres d'enseignement en contact direct avec les documents d'histoire, au moyen de visites commentées du Musée de l'Histoire de France. Ce service, répondant exactement aux préoccupations de l'enseignement moderne et des classes nouvelles, a obtenu un succès complet : son personnel, placé sous la direction d'un archiviste aux Archives nationales, est composé uniquement de membres de l'enseignement mis à ma disposition. Les relations ainsi établies avec l'Enseignement et dont l'importance ne vous échappera pas, ne doivent pas être limitées à Paris et aux Archives nationales. J'ai pensé qu'un certain nombre de départements, dont le vôtre, pouvaient tenter cette expérience. Les collections de votre dépôt renferment des documents susceptibles d'illustrer de façon vivante l'histoire de votre région. Or, les établissements d'enseignement du département les ignorent peut-être, faute de liaison avec les archives. Cette liaison est à créer par le moyen d'un service éducatif répondant au même but que celui des Archives nationales : il devrait fonctionner dans les mêmes conditions c'est-à-dire sous votre autorité, être confié à un instituteur. À cet effet, il vous appartient d'obtenir de M. le Préfet l'envoi d'une lettre au Ministre de l'Intérieur pour que celui-ci demande à son collègue de l'Éducation nationale (Direction de l'Enseignement du 1er Degré) la mise à votre disposition du fonctionnaire nécessaire. Si vous pouviez désigner nommément un instituteur qualifié, après vous être mis d'accord avec l'Inspecteur d'Académie, cela faciliterait beaucoup la mise à disposition dont il s'agit. Il est essentiel de bien spécifier qu'il s'agit d'une « mise à la disposition » et non d'un détachement. La mise à la disposition suppose en effet le paiement de l'intéressé par la Direction du 1er degré tandis que le détachement exigerait la rétribution de ce fonctionnaire par ma Direction, ce qui n'est pas possible. Dans toutes les démarches ou notes que vous ferez à ce sujet, vous voudrez bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une tâche d'enseignement. Je vous serais obligé d'étudier de près cette question et de me rendre compte des possibilités de création d'un tel service dans votre département. Dans ce cas je ferais en sorte de suivre votre demande de personnel au Ministère de l'Intérieur et à celui de l'Éducation nationale.

LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE, Charles BRAIBANT.²⁰



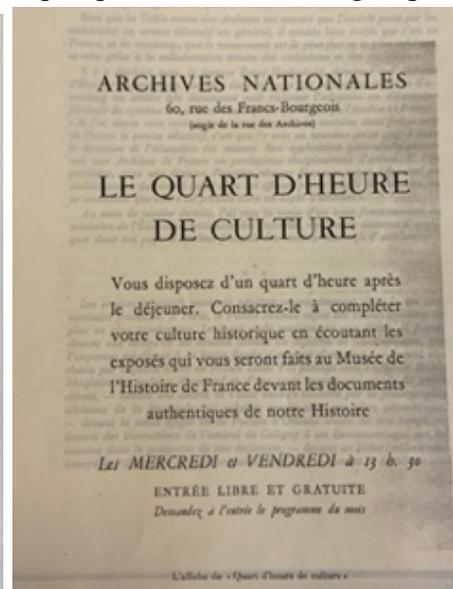
²⁰ https://francearchives.fr/fr/file/9f142bde1d41d771c488cd1f9ba8b90fa2ce8ed5/Circulaire_services_educatifs_1951.pdf

Charles Braibant défend, par son action, la place du document d'archives en tant qu'œuvre de culture et d'éducation. Pour déployer cette démarche dont la portée est avant tout pédagogique, il veut que cela se fasse au moyen d'enseignants mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale.

Comme l'a signalé Annick Pegeon²¹, les liens qui unissent les deux institutions étaient donc très forts pour Charles Braibant : « le fonctionnement du service éducatif reposait – et repose encore – sur la collaboration étroite des archivistes, qui connaissaient leurs fonds, et des professeurs, qui apportaient leurs compétences pédagogiques, dans le but d'ouvrir largement les archives aux élèves du primaire et du secondaire. Jusqu'à cette date en effet, les échanges entre les archives et l'enseignement se limitaient aux seuls étudiants du supérieur, aux quelques leçons données dans les écoles normales à destination des futurs instituteurs et à quelques rares visites de groupes d'élèves du secondaire ».

En 1957, dans l'avant-propos d'une publication des Archives de France, *La classe d'histoire aux archives*, il présente sa démarche et tous les leviers qu'il a activés. A titre d'exemple, il nous présente son « Quart d'heure de culture », un temps ouvert à tous et plus particulièrement aux ouvriers et salariés du quartier du marais, sur le temps du midi pour découvrir les documents clés du Musée de l'Histoire de France²².

© AD22 1226 W27



Entretien sur Radio France de Charles Braibant, directeur des Archives de France – 20 juillet 1959.

Entretien sur Radio France de M. Charles Braibant, directeur des Archives de France, 20 juillet 1959. Témoignage parmi d'autres du succès de l'opération, voici comment, le 20 juillet 1959, Charles Braibant évoquait son action lors d'une causerie donnée à l'université des Annales, intitulée « Dix ans au Palais Soubise. L'histoire de France et ses archives (Archives Radio France) » : « En 1951, j'ai créé les premiers services éducatifs des dépôts d'archives. Ils sont basés sur la collaboration du directeur des services d'archives du département et d'un professeur. Le premier apporte à l'association la connaissance unique qu'il a de ses documents et le professeur apporte son expérience pédagogique. Le résultat est excellent. Vous pouvez imaginer la curiosité avec laquelle les élèves du second degré, et même des classes supérieures du premier degré et du technique, voient ces documents où ils se rendent compte de l'existence réelle des personnages historiques dont le professeur leur a parlé en chaire. L'action des intendants, par exemple, de l'Ancien Régime, des représentants en mission de la Révolution, devient absolument sensible à nos élèves, et ce qui est aussi très caractéristique c'est que, en province, les élèves retrouvent dans les documents les noms de leurs cantons d'origine, des leurs villes d'origine, de leurs quartiers, de leurs villages souvent, de la ferme où habitent leurs parents. Et c'est ainsi que le passé se rapproche d'eux. Ils atteignent pour ainsi dire presque de la main le passé. Le résultat est absolument extraordinaire. Et il a même des conséquences psychologiques car c'est véritablement le meilleur moyen d'attacher, de retenir les jeunes générations à la terre natale. Eh bien, la tentative que j'ai commencée – je le répète –, en 1951, a été couronnée de succès. En sept ans nous avons créé quarante services éducatifs dans les Archives départementales et je pense que, dans quelques années, l'expérience sera totale et couvrira toute la France. Eh bien, lorsque je vous ai parlé de la jeunesse scolaire, j'aurais pu ajouter que je voudrais aussi faire pour la jeunesse extra-scolaire ce que j'ai commencé à faire pour la jeunesse scolaire. Nous avons, par exemple, aux Archives nationales deux fois par semaine ce que nous appelons le quart d'heure de culture [...]. Le quart d'heure de culture a lieu à 13h30 pour que, après le déjeuner, les jeunes ouvriers, les jeunes artisans qui ont un moment à passer au lieu d'aller au café viennent le passer aux Archives nationales. Et vous ne sauriez croire l'intérêt que ces jeunes gens prennent aux documents qu'on leur montre et aux commentaires qui leur sont donnés par des savants qui se mettent bien entendu à leur portée. »²³

²¹ PEGEON Annick, « La classe "Archives" des Archives nationales : une éducation non formelle à l'Histoire », *op.cit.*

²² Braibant C. (1957) « Avant-propos » – in : M. Duchein et S. Rumeau *La classe d'histoire aux archives*. Paris : Direction des Archives de France.

Braibant C. & Bautier R.-H. (1958) « Les archives et l'enseignement » – in : *Une table ronde utile à l'histoire*. Première conférence, Paris 1954. Paris : Direction des Archives de France (AD22 1226 W27).

²³ https://francearchives.fr/file/105e34f280636b1a21387cc6c7f677a4c05b6328/static_693.pdf

Le développement des services éducatifs dans les archives départementales

Le mouvement est lancé. En **février 1952**, le premier service éducatif aux archives départementales est créé par Roger Sève, directeur des **Archives du Puy-de-Dôme**. Dans la *Gazette des archives* en 1953, il témoigne : « le service éducatif est une classe vivante où les élèves sont mis en contact physique avec les documents, ce qui leur permet de saisir les notions que manuels et cours s'efforcent de leur inculquer. Le professeur (à temps plein) a pour mission d'organiser des visites commentées pour tous les ordres d'enseignement avec présentation des documents correspondants au programme d'histoire de la classe, de participer aux expositions scolaires ou d'intérêt général, d'aider à la présentation documentaire d'excursions scolaires et de faciliter l'utilisation par les membres de l'enseignement de publications documentaires reçues aux Archives »²⁴

A partir de cette date, les créations de ces « unités d'action pédagogiques » vont se multiplier au sein des Archives départementales, dopées en 1954 par la première Conférence internationale de la Table Ronde des Archives (CITRA), justement consacrée aux archives et à l'enseignement. L'Éducation nationale, consciente du rôle fondamental d'éducation à la citoyenneté que peuvent jouer les archives, soutient le programme en détachant des professeurs et en leur accordant des « heures supplémentaires »²⁵.

On peut ensuite parler de généralisation sur une trentaine d'années : 9 services éducatifs étaient en place en 1955, 16 en 1955, 20 en 1957, 45 en 1968, 67 en 1977 avec la mise en place de celui des Côtes-du-Nord²⁶.

Signalons d'ailleurs que **les musées vont rejoindre le mouvement** qu'ils ont initié de façon différente dans les années 30. Cette fois, il faut indiquer l'influence de l'historienne Régine Pernoud dans les pas de Charles Braibant. En 1949, celui-ci lui demande de devenir conservateur aux Archives nationales afin de rénover le vieux musée de l'Histoire de France, dans les salons du palais Soubise que nous avons déjà évoqué²⁷.

Pour mener à bien cette tâche, elle s'intéresse aux musées américains. Son article sur « L'éducation dans les musées américains »²⁸ fait date. On peut y voir le point de départ de la nomination d'une dizaine de chargés d'enseignement dans les musées nationaux.

Durant les années 70, dans les archives, après l'accueil des scolaires de l'enseignement secondaire, les services éducatifs s'ouvrent au primaire. La **loi du 22 juillet 1983** (n° 83-663) sur les archives a conforté la mission des services éducatifs en ajoutant à l'obligation de conservation des archives, celle de leur mise en valeur²⁹.

Le maillage départemental s'achève en 1985, avec la création, cette année-là, du service éducatif des Archives de Paris (qui est tout à la fois une commune et un département).

Par ailleurs, des **archives municipales** vont se joindre au mouvement comme Douai dès 1958 jusqu'à Marseille en 1986 ou Le Havre et Nantes en 1989, par exemple, pour atteindre le nombre de 14 services éducatifs d'archives municipales en 2014³⁰.

²⁴ *Gazette des Archives*, 1953, n°13, p. 2741. Citée par JAMES-SARAZIN Ariane, RAMBAUD Isabelle, Les Archives à la rencontre de leur public, Les services éducatifs, *Gazette des archives*, 2006, pp. 255-276. En ligne : https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3839

²⁵ JAMES-SARAZIN Ariane, RAMBAUD Isabelle, *op.cit.*

²⁶ Manuel d'archivistique : théorie et pratique des archives publiques en France ouvrage élaboré par l'Association des archivistes français, S.E.V.P.E.N., Paris, 1970, 807 p.

²⁷ https://francearchives.fr/fr/pages_histoire/39583

²⁸ Bulletin n° 36 de l'Association populaire des amis des musées, APAM, 1951.

²⁹ Archives de France, L'Action éducative et culturelle des Archives : Actes du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? » Hôtel de ville de Lyon, 1 et 2 juin 2005, Paris, *La Documentation Française*, 2007, p.312.

³⁰ GUIGUENO Brigitte, Les activités éducatives dans les archives, entre bilan et perspectives, *Gazette des archives*, 2017, pp. 153-167 https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2017_num_247_3_5561

PÉTILLAT Christine, GUIGUENO Brigitte, Les activités éducatives dans les archives, entre bilan et perspectives, Paris, 2016. https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static_9373.pdf

Les concours scolaires

Les concours ont été, dès la création des services éducatifs, un moyen pour structurer l'offre éducative autour de thématiques partagées. C'est le cas du premier dispositif national que fut le « Concours de l'historien de demain », mis en place, en 1953, par Régine Pernoud sous le nom de « concours des historiens en herbe »³¹, devenu en 1978, le « concours de l'historien de demain ». On fixe au concours l'objectif de « susciter une nouvelle forme d'enseignement de l'histoire plus vivante et plus concrète [...] en faisant participer activement l'élève à la recherche de documents originaux sur un thème qui l'intéresse [...] ; aider les jeunes à s'enraciner dans leur culture régionale en les sensibilisant à la richesse du passé de l'endroit où ils vivent [...], leur donner le goût de l'histoire et de la recherche personnelle, et susciter ainsi des vocations d'historiens »³². Chaque année, un nouveau sujet était l'occasion de mettre en lumière auprès des élèves des fonds et des documents et de créer ainsi une émulation. Le concours est abandonné à l'échelle nationale à la fin des années 1990 pour faire place à des dispositifs moins centralisés et souvent portés par un partenariat plus fort avec les collectivités territoriales. Il faut par ailleurs souligner la mobilisation des services éducatifs des archives pour accompagner le Concours national de la Résistance et de la Déportation depuis ses débuts en 1961³³.

Pourtant, depuis les années 2000, il y a incontestablement une volonté de mettre en place des concours ou des dispositifs à l'échelle des territoires. Ce fut le cas pour des concours comme celui des « Jeunes historiens des Yvelines » qui est un des descendants directs des concours nationaux d'archives³⁴ ou de dispositifs comme la classe « Archives » des Archives nationales en 2007³⁵ ou celui intitulé « Retour aux sources d'Archives » dans les Côtes-d'Armor³⁶ en 2009. Ces démarches cherchent à permettre aux élèves la découverte et la fréquentation des lieux et des métiers des archives comme la rencontre et la pratique des documents originaux pour développer leurs connaissances et leurs compétences.

Un service éducatif ou un service d'action culturelle ?

La fin des années 80 est propice aux bilans et aux réflexions théoriques comme à Nice lors du congrès national de l'Association des Archivistes Français, consacré à l'action culturelle dans les archives ou dans des revues. La Revue de l'Association des professeurs d'histoire et de géographie, « *Historiens et Géographes* », consacre en décembre 1989 un numéro spécial au rapport de l'école et des archives. Elle recense 88 services éducatifs, 133 enseignants et de nombreux supports. Jean Favier, directeur général des Archives de France³⁷ y appelle de ces vœux une évolution de ces services éducatifs. Il affirmait notamment « la nécessité de coopérer plus avant avec toutes les instances régionales et départementales des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale et sur la transformation du service éducatif en service d'action culturelle, pour lequel la seule action du professeur n'[est] plus suffisante »³⁸.

Si l'idée d'une activité partagée entre professeurs et archivistes est ancienne, la structuration des tâches progresse. Il s'agit de répondre à deux défis, d'une part à celui de la démocratisation et de la « massification » afin de toucher davantage de publics scolaires mais d'autre part à une certaine forme de concurrence avec les autres structures culturelles. En effet, sur le terrain, les missions d'abord strictement éducatives des enseignants ont fini par s'étendre, pour des raisons qui tiennent autant aux professeurs qu'au manque de moyens des structures culturelles. Les enseignants des services éducatifs se sont mis à concevoir et animer des conférences, des colloques, à monter des expositions, à préparer des publications, etc... De plus, la multiplication de l'offre éducative dans bon nombre de lieux culturels (archives, mais aussi musées, bibliothèques, etc.) a par ailleurs instauré une concurrence de fait entre eux sur deux points : la venue des publics scolaires et les moyens attribués par les rectorats. En conséquence, souvent moins mis en évidence que les musées ou les bibliothèques, les services d'archives ont vu leur moyen d'heures supplémentaires ou de décharge diminuer au fur et à mesure dans les années 1990 et 2000.

³¹ « Cette idée charmante de Mademoiselle Pernoud [qui] ne constitue pas moins un moyen fructueux d'intéresser la jeunesse des écoles à l'histoire de sa patrie », Braibant C., *La classe d'histoire aux archives*, Paris, Direction des Archives de France, 1957, p. 7.

³² AN : Archives du service éducatif, dossiers « concours de l'historien de demain », non cotées. Cité dans le Chapitre 10. La classe « Archives » : un parcours culturel p. 217-244 par CASTAGNET Véronique, BARRET Christophe, PEGEON Annick *op. cit.*

³³ <https://www.education.gouv.fr/le-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation-4295>

³⁴ <https://www.yvelines-infos.fr/participez-au-concours-jeune-historien-2021/>

³⁵ PEGEON Annick, « La classe "Archives" des Archives nationales : une éducation non formelle à l'Histoire », *op.cit.*

³⁶ <https://archives.cotesdarmor.fr/retour-aux-sources-d-archives>

³⁷ https://francearchives.fr/fr/authorityrecord/FRAN_NP_050312

³⁸ FAVIER Jean, « Les services éducatifs », *Historiens et géographes*, n° 326, déc. 1989-janv. 1990, p. 26

Pour mieux cadrer les choses, **la circulaire du 3 mars 1993** relative aux services éducatifs, parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, fixe alors le rôle du service éducatif et celui du ou des professeur(s) mis à disposition. Les services éducatifs au sein des institutions culturelles sont placés sous le contrôle ou la tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de la culture et de la communication et voient leur mission définie. « *Le programme de travail annuel du service éducatif doit s'inscrire dans ce programme de développement culturel des archives, dans son registre spécifique. Le service éducatif collabore à l'information du milieu scolaire, ... à la mise en œuvre d'un programme d'activités comportant notamment l'accueil des élèves, le conseil aux établissements scolaires et à l'aide au projet ; à la conception de documents et de matériel pédagogique destinés au milieu scolaire ... aux actions de formation initiale et continue des enseignants... à la réflexion méthodologique sur l'action éducative des institutions culturelles, à l'évaluation et à la valorisation d'expériences pédagogiques innovantes.* »³⁹

Ces missions seront rappelées et explicitées par **la circulaire du 3 mars 2010** publiée au bulletin officiel du 15 avril 2010 autour de 4 axes⁴⁰.

Le **professeur-relais** doit informer le monde éducatif des possibilités pédagogiques des archives, former ses collègues, préparer la venue des élèves et produire des ressources pédagogiques.

La mission de ces professeurs-relais, qui relevaient avant le plan Lang-Tasca (2000) de façon conjointe des DRAC et des Rectorats, est depuis, gérée par un service du Rectorat, la DAAC (Délégation Académique aux arts et à la culture, désormais communément appelée délégation académique à l'éducation artistique et culturelle). Lucile Joyeux a pu montrer en 2022 que malgré un cadrage national « la mission des enseignants dans les services éducatifs des institutions culturelles, longtemps indéfinies, obéis aujourd'hui à des nécessités territoriales qui la rendent hétérogène »⁴¹. Elle a relevé en particulier la diversité des situations en termes de moyens d'exercices allant d'indemnité financière à des heures de décharges d'enseignement. Cette dernière situation qui était la norme jusqu'en 2002 est désormais très minoritaire. Elle a d'ailleurs beaucoup insisté sur les aspects passion et vocation de leur engagement.

Une enquête de 2003 est à ce titre très riche d'indicateurs d'une situation alors en pleine évolution. Menée par le département des publics de la direction des Archives de France, elle atteste que 78,8 % des archives départementales disposaient d'un professeur, soit un total de 52 professeurs bénéficiant d'heures de décharge ou d'heures supplémentaires. Le temps de travail consacré par ces mêmes enseignants à l'action éducative dans leur service d'accueil s'élevait en moyenne à 5 heures hebdomadaires par individu. A défaut d'études récentes, mais au regard de la situation académie par académie, on peut penser que le temps de travail est resté du même ordre aujourd'hui malgré la forte baisse des moyens qui leurs sont attribués depuis. L'enquête de 2003 avait par ailleurs pointé une autre grande disparité dans l'implication des collectivités territoriales dans les services éducatifs des archives⁴².

Les collectivités territoriales en faveur de services d'action culturelle.

Les collectivités départementales ont, dans le cadre de la décentralisation des années 1980, assumé leur rôle par la construction de très nombreux bâtiments d'archives. Pour ce qui est du personnel des services éducatifs cela intervient bien plus tard.

« Le **passage du service éducatif au service culturel** se fait souvent au moment et à la faveur du recrutement de personnels disposant de compétences et de missions spécifiques. Ce fut notamment le cas des emplois-jeunes dans le secteur culturel en 1997, qui furent très nombreux à être recrutés sur des postes de médiateurs culturels. Bien que la réalité des tâches exercées fût souvent éloignée de la médiation proprement dite, et plutôt centrée sur l'administration de projet, ce fut un temps fort pour l'institutionnalisation de la médiation dans la culture » Marie-Christine Bordeaux a permis à nombreuses reprises d'en faire l'historique⁴³.

³⁹ CASTAGNET-LARS Véronique, L'éducation au patrimoine - De la recherche scientifique aux pratiques pédagogiques, Pu du septentrion, 5 septembre 2013.

⁴⁰ <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/15/mene1006823c.htm>

⁴¹ JOYEUX Lucile, *op.cit.*.

⁴² JAMES-SARAZIN Ariane, RAMBAUD Isabelle, *op.cit.*

⁴³ BORDEAUX Marie-Christine, *op.cit.*

En effet, les Conseils généraux dotent alors les services éducatifs des Archives départementales **d'agents territoriaux alors qu'une baisse des effectifs enseignants** et des moyens qui leur sont attribués (passage d'heures de décharges à des heures supplémentaires puis des indemnités) s'accélère.

Ce renforcement des services éducatifs rejoint la **volonté du ministère de la Culture** qui souhaite y affecter des moyens humains et financiers à partir de 1998. On retrouve cela d'ailleurs dans la fameuse conférence de presse du 14 décembre 2000, « Le plan pour les arts et la culture à l'École »⁴⁴, où le ministre affirme que pour les archives, les bibliothèques, les musées, ces services doivent être aussi animés par des personnels de la filière culturelle territoriale, en plus des enseignants qui effectuent tout ou partie de leur service.

Mais cette volonté ne va pas sans poser de problème car il n'existe pas de cadre d'emplois spécifiques de médiateur dans la fonction publique territoriale. Ainsi une collectivité qui souhaite embaucher un médiateur, doit puiser dans le vivier des lauréats au concours ouvert dans un autre cadre d'emploi, comme par exemple, un attaché de conservation, un agent qualifié du patrimoine ou assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ou alors il doit recruter par voie contractuelle (en CDI en CDD ou en vacataire)⁴⁵.

Ces postes participent donc de l'avènement à partir des années 1990, de la **médiation culturelle, une fonction** spécialisée par des agents dont le cœur de métier c'est la connaissance des publics et non pas simplement une connaissance spécialisée de leur secteur disciplinaire, ici les archives.

En 2004, Morrad Benxayer, chargé de l'action culturelle et pédagogique à la direction des Archives de France, rapporte dans *L'action éducative et culturelle des archives* que son enquête signale la montée de la médiation culturelle : une activité partagée entre chercheurs et archivistes (2,5 agents territoriaux en moyenne dans les Archives départementales en 2000, idem dans les Archives municipales en 2004)⁴⁶.

On assiste donc, dans le secteur des archives, à une tendance qui affecte tous les secteurs culturels : la transformation (ou l'extension) progressive des services éducatifs en services culturels, et la montée des médiateurs culturels ou de personnels faisant fonction de médiateurs.

La question clé de la formation des différents personnels

C'est une question multidirectionnelle, un enjeu qui vise à former les enseignants « utilisateurs » des services éducatifs comme leurs personnels eux-mêmes.

La formation des enseignants est née, comme on l'a vu plus haut, de la formation initiale et continue des instituteurs et institutrices devenus des professeur(e)s des écoles. Pour les enseignants des collèges et lycées, depuis la fin des années 1990, les services éducatifs, des archives, comme par exemple ceux de l'académie de Rennes, ont investi le champ de la formation continue des enseignants dans le cadre des plans académiques et nationaux. Ces formations furent d'abord disciplinaires, s'appuyant sur les programmes scolaires, et majoritairement tournées vers les professeurs d'histoire avant de s'ouvrir plus largement à l'interdisciplinarité et à la pédagogie de projets⁴⁷.

Ensuite, ce fut le tour des archivistes de former leurs personnels dans le cadre de la formation initiale qui place désormais comme priorité l'accueil des publics dans toute leur diversité. La formation continue s'y attèle aussi dans les années 2000, comme en 2005 avec le portail international archivistique francophone qui propose, depuis

⁴⁴ Le Plan Lang Tasca 2000 <https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/tascalang.pdf>

⁴⁵ CASTAGNET-LARS Véronique, *op.cit.*

⁴⁶ C'est ainsi qu'en 2003, on comptait 165 agents affectés par les conseils généraux aux activités éducatives des archives départementales, soit une moyenne de 2,5 agents par département, chaque agent consacrant 14h30 de son temps de travail hebdomadaire à ces missions. En additionnant la part horaire des enseignants et celle des agents territoriaux, on aboutit à un total hebdomadaire de 19h30 passées à mettre en œuvre l'offre éducative des archives départementales, soit 55 % environ d'un équivalent temps plein de 35 heures. En archives communales, l'effort consenti est sensiblement le même : en 2003, on comptait 83 agents affectés au service éducatif, soit une moyenne de 2,18 agents par commune, chaque agent consacrant 7h21 de son temps de travail hebdomadaire à ces missions.

JAMES-SARAZIN Ariane, RAMBAUD Isabelle, *op.cit.*

BENXAYER Morrad, « L'action éducative et culturelle des archives. Enquête sur les services éducatifs », 2004, Direction des archives de France – Département des publics.

⁴⁷ <https://francearchives.fr/fr/article/37746>

lors, des modules « Archives et pédagogie »⁴⁸ pour permettre des montées en compétences des personnels en charge des services éducatifs. Cette formation continue dans les métiers des archives est assurée par des structures publiques et privées⁴⁹. La dernière formation proposée par l'Association des Archivistes Français en juin 2022 est révélatrice des enjeux actuels des services éducatifs⁵⁰.

DOCUMENT (<https://www.archivistes.org/Organiser-des-actions-educatives-dans-un-service-d-archives>)

ORGANISER DES ACTIONS ÉDUCATIVES DANS UN SERVICE D'ARCHIVES

« Compétences ciblées :

Savoirs :

- Spécificités des différents publics
- Programmes scolaires
- Techniques de communication

Savoir-faire :

- Construire une séance pédagogique
- Adapter sa Techniques de communication à sa cible
- Animer des groupes

Savoir-être :

- Sens du service au public
- Pédagogie
- Capacité de vulgarisation

Objectif : connaître le fonctionnement d'un service éducatif et savoir définir des actions éducatives selon les moyens à disposition.

Public : toute personne souhaitant réfléchir aux liens entre archives et pédagogie ou amenée à travailler avec un public scolaire et éducatif.

Contenu :

- Services éducatifs : historique et chiffres
- Missions, fonctionnement moyens des services éducatifs
- Pourquoi et comment un service éducatif ?
- Accueillir dans le service d'archives : découverte d'un site et étude d'un document d'archives
- Montage et animation de module et séance pédagogiques : objectifs, critères, étapes, relations avec les élèves, exemples
- Pédagogie à l'extérieur des archives : expositions itinérantes, ateliers pédagogiques, dossiers pédagogiques, publications pédagogiques, les technologies numériques, les concours d'histoire
- Quel accueil pédagogique en l'absence de professeur de l'Éducation Nationale ?

Faire un état des lieux des services éducatifs aujourd'hui

Pour faire un état des lieux aujourd'hui, il faut compléter le tableau par la mue des musées. La fonction éducative, présente dans les musées notamment dans les grands musées dès les années 1930 a connu un renforcement important à partir des années 70 qui a précédé largement la notion de service culturel dans les musées. En 1986, la création d'un service culturel au musée d'Orsay intervient un an après son ouverture et est suivie en 1988 du service culturel du musée du Louvre. En 2000-2001, 700 services éducatifs et culturels sont dénombrés dans l'ensemble des secteurs culturels, auxquels il faut ajouter les actions éducatives, à grande échelle, de dix grands établissements culturels (Opéra national de Paris, Centre Pompidou, Cité des sciences et de l'industrie, etc.). Avec la loi n° 2202-5 du 4 janvier 2002⁵¹, relative aux musées de France, les missions des musées et notamment leur fonction éducative sont gravées dans le marbre. L'article 2 leur demande de " concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture " et l'article 7 prévoit que " chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil des publics, de diffusion, d'animation et de médiation culturelles. Ces actions sont assurées par des personnels qualifiés. Le cas échéant, ce service peut être commun à plusieurs musées ".

Du côté des archives, de nouvelles extensions ont encore récemment été apportées, à Mayotte en septembre 2005 et au château d'Espeyran – siège du Centre national du microfilm et de la numérisation, dépendant du Service interministériel des archives de France – en 2009.

48 PIPON Brigitte, LAUBIE Xavier, Archives et pédagogie : les services éducatifs, 14 novembre 2011

https://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m12s2/section2_papier.pdf

https://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m12-s2v2-2/co/12_section2.html

⁴⁹ <https://francearchives.fr/fr/article/82632107>

⁵⁰ <https://www.archivistes.org/Organiser-des-actions-educatives-dans-un-service-d-archives>

⁵¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005632040/>

L'« Enquête en ligne sur les services éducatifs dans les services d'archives »⁵² réalisée en 2014⁵³, par Brigitte Guigueno, permet de dire qu'aujourd'hui, les services éducatifs sont implantés :

-dans deux services à compétence nationale, le Centre historique des Archives nationales (CHAN) et le Centre des archives du monde du travail (CAMT),

-dans toutes les Archives départementales (sauf situations circonstanciées) et dans 14 services d'archives municipales. Pour autant, bien des services municipaux dispensent des activités pédagogiques sans le recours d'un enseignant, et parfois avec succès.

Au total, il y a donc 130 services éducatifs qui appartiennent aux archives (ce qui représente environ 500 000 élèves touchés en 2019), 450 aux musées (environ 4 millions d'élèves), sans compter les 23 fonds régionaux d'art contemporain et 32 centres d'art contemporain (qui touchent environ 120 000 élèves).⁵⁴

L'enquête de 2014 souligne que l'offre proposée par les services d'archives en direction des scolaires est d'une très grande qualité et d'une variété remarquable. Elle se déploie de façon multidirectionnelle, du point de vue des lieux investis, des sujets abordés (locaux et nationaux, insistant sur la citoyenneté comme sur l'histoire des arts et plus généralement sur l'esprit critique) et des supports et outils utilisés (expo, multimédias, archivobus).

On assiste donc à un rayonnement de l'action pédagogique des Archives comme le signalait déjà le colloque sur les services éducatifs, organisé par la direction des Archives de France en 2005.

En 2016, le rapport sur *Les activités éducatives dans les services d'archives* présente un point très complet de l'existant, aussi bien en termes de moyens humains (professeurs-relais, agents des Archives) et de ressources matérielles (locaux, budget) que d'offres pédagogiques, en pointant les forces et les faiblesses à prendre en compte pour l'avenir.

Aujourd'hui, les services d'archives, à tout niveau (national et territorial), s'adressent aux élèves de la maternelle à l'université, dans le temps scolaire et périscolaire et hors temps scolaire. Ils s'intègrent aussi bien dans les orientations données par l'Éducation artistique et culturelle (EAC) que dans les autres parcours spécifiques, tel que le parcours citoyen ou le parcours avenir, qui permet de montrer aux élèves le large panel des métiers aux archives.⁵⁵

Favorisée par un principe de gratuité, grandement appliqué et apprécié des usagers, la fréquentation a connu une progression considérable au fil des années. La palette des activités dispensées s'est diversifiée bien au-delà des seules visites et séances sur documents prévues à l'origine : l'offre a évolué vers des thématiques adaptées aux caractéristiques du territoire et permettant une transversalité avec les autres partenaires culturels du ressort géographique concerné ; elle se compose d'éléments plus ludiques et se décline hors les murs aussi bien que sur internet⁵⁶. Bande-dessinée⁵⁷, jeux d'évasion⁵⁸, résidences de création artistique sont désormais convoqués ... La crise sanitaire a bien évidemment eu des conséquences sur la fréquentation mais n'a pas affecté pour autant la pérennité des services éducatifs, qui ont multiplié les actions itinérantes et à distance pour maintenir en particulier le lien avec les publics scolaires.

Lors d'une « Journée professionnelle » du 13 décembre 2018 sur la thématique « Archives et Éducation artistique et culturelle », Guillaume d'Abbadie, chef du Service interministériel des Archives de France par intérim, fait un état des lieux. « En 2017, ce sont 250 000 scolaires qui ont été reçus dans le réseau des Archives. Cette réussite

⁵² « Enquête en ligne sur les services éducatifs dans les services d'archives », réalisée en 2014, et analysée par Brigitte Guigueno, SIAF, dactyl, 2016, p. 17-19.

⁵³ L'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les archives. Rapport 2014. Rapport produit conjointement par l'Inspection des patrimoines et les Archives de France à partir de sources multiples (rapports annuels et rapports d'inspection, enquête en ligne menée en 2014 sur l'action éducative menée par le Service interministériel des Archives de France du 30 septembre au 7 novembre 2014 auprès du réseau des Archives nationales, départementales et municipales ; 85 réponses obtenues, dont 2 pour les services à compétence nationale, 63 pour les Archives départementales et 20 pour les Archives municipales., sites Internet des services d'archives.

https://francearchives.fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddecec2f/static_9373.pdf

⁵⁴ BORDEAUX Marie-Christine, *op.cit.* et <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Mission-educative/Musees>

⁵⁵ <https://francearchives.fr/fr/article/81983156>

⁵⁶ GUIGUENO Brigitte, *op.cit.*

⁵⁷ Site internet des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Cycle Bande Dessinée et Histoire, [en ligne], disponible sur :

<https://archives.ille-et-vilaine.fr/fr/article/presentation-du-cycle-bande-dessinee-et-histoire>

JEAY Claude, « Bande dessinée et archives, une autre histoire » p.61-71 in « Chemins de traverse : ces métiers au service des archives », *La Gazette des archives*, 3e trimestre 2015, n°239, p.163.

⁵⁸ <https://francearchives.fr/fr/article/223934141>

tient tant à des équipements immobiliers performants et qu'à des équipes motivées, souvent de taille modeste (en moyenne : un professeur mis à disposition 3 à 4 heures par semaine et un agent territorial à temps partiel en Archives départementales), qui fonctionnent dans certains cas au maximum de leurs capacités. »⁵⁹

Pour mesurer toute la place légitime des archives dans l'éducation artistique et culturelle en France, le portail numérique *France Archives*⁶⁰ propose une remarquable bibliographie qui est conclue par des exemples de réalisations de services éducatifs. Des nouveaux outils comme la plateforme numérique de l'éducation nationale dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, ADAGE⁶¹, et le dispositif *Pass culture*⁶² vont permettre aux services des archives de poursuivre leur marche en avant qu'a pu ralentir la crise COVID, en jouant sur toute la gamme des partenariats.

Par ailleurs, le nouvel Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC⁶³), ouvert à Guingamp en septembre 2021, n'a pas manqué d'insister sur la place des Archives dans ses formations de tous les acteurs de l'EAC (les professionnels de l'Éducation nationale comme de la Culture, les artistes, les professionnels de l'animation et de l'éducation populaire comme les travailleurs sociaux et les professionnels des collectivités territoriales...).

L'enjeu est de faire en sorte qu'éducation artistique et culturelle continue à rimer avec cette éducation des élèves au patrimoine de proximité que sont nos milliers des kilomètres linéaires de documents originaux collectés, conservés et valorisés par les services d'archives en France.

⁵⁹ Archives et Éducation artistique et culturelle - Restitution de la journée professionnelle du 13 décembre 2018 :

<https://francearchives.fr/fr/article/163478891>

https://francearchives.fr/file/6685a58b90f839a210a85e2fea30758b53aedca7/Introduction_Guillaume%20d%27Abbadie.pdf

⁶⁰ <https://francearchives.fr/fr/article/162828307>

⁶¹ <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

⁶² <https://pass.culture.fr/>

⁶³ <https://www.cnam-inseac.fr/>

Annexe : Quelques repères sur le service éducatif des Archives départementales des Côtes-d'Armor

(sources AD22 1059 W 140-141 et 1226 W 27 à 37)

Tout au long du XXe siècle, dans le prolongement de la circulaire de 1912, les archivistes départementaux des Côtes-du-Nord ont assuré des conférences auprès des élèves normaliens. A partir des années 1960, les séances se précisent et prennent un tour plus pédagogique avec des visites commentées et des présentations de documents d'archives originaux (1059 W 140).

Après les demandes répétées « qu'un professeur soit affecté aux archives pour assurer ce service et recevoir sur une plus large échelle les groupes d'élèves » (extrait du rapport annuel de 1972-1973, AD22 1059 W 140.), la décision du ministre de l'Éducation nationale intervient le 18 août 1976. Le service éducatif des AD22 ouvre en septembre 1976 par la nomination de son premier professeur (1059 W 140).

Les professeurs du service éducatif (1059 W 140 et 1494 W 35).

1976-1979

Guy Hardy, professeur d'histoire agrégé à l'École normale de Saint-Brieuc,
(entre 2 et 3 heures de décharge)

A la disposition des établissements scolaires Un service éducatif vient d'être créé aux Archives départementales, *Ouest-France*, 25 février 1978 (1059 W 140)

1979-1983 :

Christian Demouveau, professeur d'histoire certifié à l'École normale de Saint-Brieuc,
Entre 4 et 6 heures de décharge

1983-1991

Christian Bougeard, professeur agrégé d'histoire au Lycée Henri Avril de Lamballe
De 2 à 4 heures de décharge

1982-2000 (AD22 1494 W 35).

Annick Mévellec, professeure agrégée d'histoire à l'École normale de Saint-Brieuc pour le premier degré.
De 2 à 4 heures de décharge

1991-1994

Martine Le Hénaff, professeure agrégée d'histoire géographie au Lycée La Fontaine des eaux de Dinan,
3 heures de décharges

1994-...

Emmanuel Laot, professeur agrégé d'histoire-géographie (lettre du rectorat du 5 juillet 1994, AD22 1494 W 35).
Collège La Grande Métairie Ploufragan, puis au collège Jean Racine à Saint-Brieuc.

Les personnels des archives départementales

En 1976, il est clairement convenu que les archives doivent collaborer au développement du service éducatif. Dans le prolongement des recommandations de Charles Braibant, les archivistes départementaux des Côtes-d'Armor ont cherché sans discontinuer à soutenir le service éducatif et encourager son développement. Il convient de citer Régis Le Saulnier de Saint-Jouan (de 1957 à 1981) à qui l'on doit sa fondation, Alain Droguet (de 1980 à 1995) qui le développa, Anne Lejeune (de 1995 à 2016) et Gwladys Longeard (depuis 2017) qui lui ont permis de devenir un véritable service culturel et pédagogique.

Cependant dans un premier temps, hormis cette collaboration avec le directeur, l'activité du service éducatif est portée principalement par le professeur. De fait, en dehors de ses heures de présence, il n'y a pas d'accueil possible.

Sur le plan archivistique, il faut signaler qu'un agent des archives, Brigitte Salou, secrétaire de documentation, va se spécialiser dans l'accompagnement du service éducatif (travaux de recherche, préparations d'exposition, visite du bâtiment) à partir des années 80.

L'encadrement du service éducatif intervient principalement avec l'arrivée de Xavier Laubie, attaché de conservation, en septembre 1992 qui va en suivre les activités et en assurer la gestion administrative. Après son départ en 2015, le poste est occupé par un certain nombre d'agents (Brigitte Saulais, Patrick Pichouron, Thierry Buzaré, Pauline Cellard) avant la nomination de Vincent Le Gall en 2020 comme chef du service Publics et Territoires.

Pour ce qui est de la médiation, elle apparaît au sein du service éducatif par la création d'un poste dans le cadre du dispositif emploi jeune en 1998 (Sébastien Vatier).

Ce poste sera pérennisé en 2003 en un poste d'animation pédagogique et culturelle pour le service éducatif avec le recrutement de Catherine Dolghin.

Les questions matérielles

Le premier rapport sur le service éducatif des archives des Côtes-du-nord pour l'année scolaire 1976-1977 (1059 W 140) liste les problèmes matériels comme l'absence d'espace dédié pour le professeur et pour l'accueil des élèves. L'ancien bâtiment, construit à la fin du XIXe siècle, n'avait que très peu d'espaces pour accueillir tout type de publics car il avait été conçu comme un bâtiment de conservation, un dépôt d'archives disait-on d'ailleurs.

La collaboration avec le Centre départemental de documentation Pédagogique permet la diffusion de documents et d'information auprès des établissements scolaires. Les enseignants se consacrent donc surtout à des travaux de recherches pour élaborer des dossiers pédagogiques et à un travail d'édition en lien avec les autres services éducatifs des archives de Bretagne.

L'organisation de visites et de travaux sur documents et des rencontres avec les enseignants n'intervient qu'en second lieu (en moyenne, entre 100 et 200 écoliers, 500 collégiens et lycéens, la promotion de normaliens et une vingtaine de professeurs par an).

Le nouveau bâtiment de 1988 fait passer le service éducatif dans une nouvelle dimension avec une grande salle de conférence, une salle du service éducatif, un bureau dédié aux professeurs et médiateur du service éducatif et un hall d'exposition. Au fur et à mesure des années, le service éducatif accueille et travaille dans le cadre des expositions et des ateliers itinérants entre 2000 et 4000 élèves. Son programme d'exposition et de dossiers pédagogiques lui donne un rayonnement qui trouve son point d'orgue dans l'organisation d'un dispositif spécifique, « Retour aux sources d'archives » en 2009.

Les travaux d'extension et de réhabilitation du bâtiment des Archives départementales, entamés en septembre 2019 vont le doter de nouveaux espaces d'accueil du public. Conforme à sa mission assumée de service d'action culturelle et pédagogique, le bâtiment comportera, à son intention, une salle d'exposition, une salle de conférence, une salle dédiée au service éducatif, des espaces de rangements et deux bureaux.



AD22